

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-00052

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 7 mars 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un lotissement avec des superficies inférieures à 20 000 m² ainsi que des largeurs minimales inférieures à 75 m, soit une superficie de 10 278,2 m² et une largeur de 45,27 m à la rue pour un lot et une superficie de 12 123,1 m² et de 60 m à la rue pour l'autre lot.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de lotissement numéro 2016-533, récemment amendé, entre autres, par le règlement numéro 2022-615-2 exige, à l'article 4.4.3, pour un lot dont la pente est inférieure à 12 %, une superficie minimale de 20 000 m² et une largeur minimale de 75 m dans le cadre d'un lotissement d'un lot localisé dans la zone RV-2.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 171 du cadastre du Québec, sis sur le chemin du Mont-Shefford, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 mars 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 février 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault